

Colloque international : « Droit d'accès à la scolarisation et lutte contre l'abandon scolaire »

En partenariat avec le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), Le Comité de Soutien à la Scolarisation des Filles rurales (CSSF) organise un colloque international ayant pour titre « **Droit d'accès à l'éducation et lutte contre l'abandon scolaire** » les **6 et 7 décembre 2014 au Centre des formations et des rencontres du Ministère de l'Education Nationale.**

Ce colloque bénéficie aussi du soutien financier du Service de Coopération et d'action Culturelle de l'ambassade de France au Maroc ainsi que de l'appui de la Fondation Heinrich Böll.

Au fil du temps, le système éducatif a fait l'objet de plusieurs réformes et programmes spécifiques dont la charte nationale de l'éducation et de la formation et le plan d'urgence, qui n'ont pas atteint tous leurs objectifs et dont les résultats restent mitigés et controversés selon les sources d'évaluation.

De plus la constitution de 2011 consacre la protection et la promotion des droits fondamentaux ainsi que le bannissement de toute forme de discrimination dans tous les domaines. Concernant le droit à l'éducation, plusieurs dispositions sont inscrites parmi lesquelles on notera :

- L'article 5 qui prévoit une loi organique qui permettra, entre autres, de fixer les modalités de l'intégration de la langue amazighe dans l'enseignement ;
- L'article 19 relatif à l'égalité en droit entre les hommes et les femmes et à la parité ;
- L'article 31 qui souligne clairement la responsabilité de l'Etat, des Etablissements publics et des collectivités territoriales, qui doivent assurer et veiller au droit d'accès des citoyennes et des citoyens à une éducation moderne, accessible et de qualité ;
- L'article 32 qui assure la protection de l'enfant et garantit son droit d'accès à l'enseignement fondamental ;
- L'article 34 consacré aux droits des personnes à besoins spécifiques...

A ces dispositions, s'ajoutent celles relatives à la création des instances de promotion du développement humain et durable et de la démocratie participative, parmi lesquels figurent le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et le Conseil consultatif de la famille et de l'enfance.

Créé en 1998, le **CSSF** est une **association nationale reconnue d'utilité publique** qui œuvre pour le plaidoyer et la promotion de la pleine scolarisation des filles du milieu rural. A cet effet, en 2000 le **CSSF** a initié le programme « Une Bourse pour Réussir » qui depuis son lancement a permis de scolariser plus de 2 600 filles dans plus de 40 communes rurales.

Le Conseil National des Droits de l'Homme, **CNDH**, est l'institution nationale de défense et de promotion des droits de l'Homme dont le droit à la scolarisation fait partie. Selon le CNDH : « La refondation de l'école marocaine et la progression sur la voie de la protection et le respect des droits humains, sont les deux faces d'un même projet de société. Un projet qui fait de la réforme du système éducatif le levier majeur pour transformer la société en vue de la rendre plus juste, plus solidaire et plus développée. L'éducation constitue, en ce sens, l'un des leviers clés de l'appropriation de la culture et du référentiel des droits de l'Homme, dans la mesure où elle permet d'habiliter les citoyennes et les citoyens à prendre en charge leur devenir et à consacrer l'exercice de leurs droits et obligations en connaissance des termes du contrat social qui les lie à l'Etat, aux institutions et aux communautés d'appartenance ».

Le CSSF et le CNDH considèrent qu'il est temps d'initier un débat national sur le droit d'accès à l'éducation à la lumière de la situation des programmes et politiques actuelles et des dispositions de la constitution.

Titre

Le titre proposé pour ce colloque est « **Droit d'accès à l'éducation et lutte contre l'abandon scolaire** ». Ce titre se justifie par l'ampleur de l'abandon scolaire dès le cycle primaire qui concerne des millions d'enfants, dont la majorité vient des catégories particulières : petites filles rurales ; enfants à besoins spécifiques ; enfants au travail...

Objectifs du colloque

- Faire un état des lieux de la situation actuelle de l'accès à l'éducation et de l'abandon scolaire.
- Echanger sur les meilleures pratiques d'autres pays qui ont permis de réduire la déscolarisation.
- Présenter des expériences de la société civile.
- Proposer le cadre juridique et réglementaire pour la mise en œuvre des dispositions de la constitution relatives au droit à l'éducation.
- Recueillir des propositions concrètes qui garantissent le droit d'accès à l'éducation pour toutes et tous et améliorent les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de scolarisation.

Organisateurs

- Comité de Soutien à la Scolarisation des Filles rurales (CSSF) ;
- Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).

Participants

- Elu(e)s : Parlement et collectivité territoriales ;
- Acteurs publics : au niveau national et territorial ;
- Experts nationaux et internationaux ;
- Acteurs privés ;
- Société civile ;
- Syndicats d'enseignants ;
- Agences onusiennes ;
- Membres de la coopération bilatérale.

Date

Les 6 et 7 décembre 2014.

Lieu

Centre des formations et des rencontres nationales du Ministère de l'Education Nationale.

Adresse : Avenue Mohamed Belhassan (près de la municipalité de Rabat) - Hay Nahda
Rabat

Contact presse :

Myriem Khrouz

Email : myriemkhrouz@gmail.com

Téléphone : +212 6 61 40 05 28

Meryem NASSIF

Email : m.nassif@comitessf.org

Téléphone : +212 6 70 88 45 10